



COMMISSION DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR DES PROVINCES MARITIMES – Les inscriptions à l'université restent stables malgré la COVID-19

Le 16 mars 2021

Fredericton (N.-B.) – La Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes a publié aujourd'hui un rapport sur l'impact de la pandémie de COVID-19 sur les inscriptions universitaires en 2020-2021 dans la région. Par rapport à l'année précédente, les inscriptions dans les universités des Maritimes ont connu une légère augmentation de 0,5 %.

« Ces dernières années, l'augmentation des inscriptions dans la région était due en grande partie à l'accroissement du nombre d'étudiants internationaux, a déclaré Catherine Stewart, directrice générale de la Commission. Cette année, les universités des Maritimes ont accueilli moins d'étudiants internationaux, mais une augmentation du nombre d'étudiants canadiens a compensé la diminution de leur nombre. »

En 2020-2021, le nombre d'étudiants internationaux a diminué de 3,8 % par rapport à 2019-2020, tandis que le nombre d'étudiants des provinces atlantiques a augmenté de 1,1 % et que le nombre de Canadiens du reste du Canada a augmenté de 3,9 %.

Les inscriptions au premier cycle ont augmenté de 0,7 % et les inscriptions aux cycles supérieurs ont diminué de 0,9 %.

Les résidents des Maritimes étaient plus susceptibles d'étudier près de chez eux en 2020-2021. Les trois provinces ont enregistré une augmentation du taux de participation à l'université dans leur province d'origine.

La Commission a procédé à une collecte spéciale de statistiques provisoires sur les inscriptions dans les universités des Maritimes en décembre 2020 afin d'évaluer l'impact de la pandémie de COVID-19, en mettant l'accent sur les tendances par origine des étudiants.

« Bien que ces données préliminaires nous donnent une vue d'ensemble des tendances des inscriptions dans la région, la Commission procédera à une collecte de données plus détaillées à la fin de l'année universitaire afin d'étudier davantage l'impact de la pandémie sur les inscriptions, la persévérance et la charge de cours des étudiants », a ajouté M^{me} Stewart.

Le rapport *Tendances de l'enseignement supérieur dans les Maritimes : Les inscriptions dans les universités pendant la pandémie de COVID-19* et les tableaux statistiques qui l'accompagnent sont disponibles sur le site web de la Commission à l'adresse www.cespm.ca

Établie en 1974, la Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes est un organisme indépendant qui rend des comptes aux ministres responsables de l'enseignement postsecondaire dans les Maritimes. Le Conseil de la Commission est composé de 20 membres représentant les universités, le grand public (y compris les étudiants) et les trois gouvernements provinciaux des Maritimes. La Commission a pour mission d'aider les établissements et les gouvernements à améliorer l'environnement de l'apprentissage postsecondaire, ce qu'elle fait en



MPHEC
Maritime Provinces
Higher Education
Commission

CESPM
Commission de
l'enseignement supérieur
des Provinces maritimes

fournissant l'assurance que les programmes universitaires de la région répondent aux normes de qualité établies et en menant des recherches sur les études postsecondaires.

-30-

Renseignements pour les médias :
Lisa O'Connell
Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes
506-453-2844
Courriel : cespm@cespm.ca